



Pension alimentaire payée par l'ex concubine du père de mon fils

Par **bibi26**, le **09/12/2010** à **11:56**

Bonjour,

Le père de mon fils de 8 ans doit payée une pension alimentaire, hors c'est son ex copine, qui paye les pensions alimentaire pour mon fils, c'est toujours elle qui les a payé lorsqu'il étaient ensemble, mais depuis plusieurs mois ils ne sont plus ensemble mais elle continu de payer, que dois je faire? encaisser?

merci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **09/12/2010** à **13:43**

[citation]que dois je faire? encaisser?

[/citation]

Bien sûr que non.

Envoyez un courrier recommandé AR à votre ex ami le mettant en demeure de régler la pension alimentaire pour son fils, sous peine d'une plainte pour abandon de famille.

A partir de 2 impayés (2 mois) vous pouvez contacter l'huissier pour une saisie. Les frais d'huissier seront à la charge du père.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **13:53**

Attention, si la PA est payée, même par un tiers, une plainte pourrait être calomnieuse. C'est très litigieux

Idem pour la saisie : s'il est reconnu que le père payait et que vous lui avez fait une saisie quand même, ça ouvre droit à des dommages et intérêts

Peut-être qu'il s'agit d'un accord entre eux. Vous parlez d'encaisser, donc elle envoie explicitement un chèque (ce n'est donc pas involontaire comme un virement permanent qu'on a oublié d'arrêter)

Pourquoi ne pas simplement en parler au père ou à son ex-amie ? Pour commencer, pour savoir ce qui se passe.